

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

COMMUNE DE

14740 LE MESNIL PATRY

Nombre de membres en
exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Date de la convocation : 12/9/2012

Date d'affichage : 28/9/2012

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2012

L'an deux mil douze, le dix neuf septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Mesnil Patry, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Wilfried KOPEC, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Wilfried KOPEC – Thierry PITEL - Thierry LAMACHE - Samuel DUJARDIN - Aurélie BUNEL - Murielle GAGER – Marc LEBREC – Mireille VIEL.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES : MM. Sébastien DEBIEU

Secrétaire de Séance :

DELIBERATION N° 2012/16 : Modification du PLU.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la décision du Maire de modifier le PLU.

Les modifications envisagées portant sur les points suivants :

-adaptation des règles de l'ensemble des zones U, 1AU et A pour une meilleure gestion du territoire communal,

-adaptation du zonage pour transformation d'une zone 1AU en 2AU pour mise en compatibilité avec le SCOT,

-rectification d'une erreur matérielle,

-modification des emplacements réservés pour prise en compte de la réalité des projets communaux,

-autoriser le changement de destination du bâti agricole en zone A.

Le Conseil Municipal décide de demander l'assistance du Cabinet NIS de CAEN pour la mise en œuvre du dossier de modification.

Le Conseil Municipal donne son autorisation à Monsieur le Maire de signer toute convention ou autres documents qui seraient nécessaires au cabinet NIS.

Le Maire,
Wilfried KOPEC.



PREFECTURE DU CALVADOS

- 8 OCT. 2012

COURRIER